

De la Commune de LORNAY

Séance du 14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze mai à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Étaient absents excusés : Mesdames Cécile BLONAY et Sylvie MERCIER ;
Messieurs Alban LEDUC et Alexis LUTRINGER ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.
Madame Cécile BLONAY donne pouvoir à Madame Laurence KENNEL

Délibération n°01/04/2025 – Délibération de modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a approuvé par délibération n°2025_DEL_025 du 31 mars 2025, la modification des statuts ayant pour objet de rendre plus lisibles les statuts et d'être en adéquation avec les compétences que la loi lui a dévolues ainsi que celles qui lui ont été transférées par ses communes membres.

Les articles suivants des statuts ont été modifiés :

- Article 7. Compétences Obligatoires
- Article 8. Compétences supplémentaires d'intérêt communautaire
- Article 9. Autres compétences supplémentaires

À compter de la notification de la présente délibération, les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts. À défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Après en avoir été avisé, Madame le Maire ouvre le débat. Les élus ne contestent pas la modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie mais indique que le fait de devoir se prononcer sur une délibération déjà prise en amont par le Conseil Communautaire et le fait que le vote du conseil municipal de Lornay n'a pas concrètement d'importance.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	9	L. Kennel C. Blonay	J.B Mondou B. Forestier	A. Legrand E. Ducret P. Camus S. Lurette Goddet C. Dupuis

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 8
- Votants : 9
- Absents : 7
- Exclus : 0

Date de convocation :

6 mai 2025

Délibération n°02/04/2025 – Convention service ADS :

Le conseil communautaire en date du 03.02.2025, a délibéré favorablement pour la création du nouveau service intercommunal d’instruction des autorisations du droit du sol, approuvant la convention relative à sa gestion ainsi que les tarifs associés.

Il appartient à notre commune de délibérer pour approuver cette nouvelle convention de gestion du nouveau service ADS et de préciser le type d’actes que nous souhaitons confier à ce service intercommunal.

Madame le maire rappelle que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a la compétence aménagement du territoire et que le Maire est responsable des autorisations d’urbanisme.

Les membres du conseil municipal soulignent que l’adhésion à ce service est essentielle pour notre commune. Cependant, ils déplorent le fait que ce service soit partiel dans le sens où la ville centre instruit la totalité ses dossiers, il serait plus cohérent que toutes les communes et notamment Rumilly transmettent l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme au service intercommunal d’instruction des autorisations du droit des sols. Les élus s’interrogent sur l’esprit communautaire.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	9	8	0	0

Dossiers d’urbanisme en cours :

Déclarations préalables de travaux :

- DP 74151 25 X 0004 – 22 Allée du Verger – A 1096 - Mise en place d’une piscine tubulaire hors sol non enterrée sans nécessité de travaux– Avis Favorable
- DP 74151 25 X 0007 – 160 Clos de la Curielle – B 562 – Installation d’une caravane – Avis Favorable

Certificat d’Urbanisme :

- Cu 74 151 25 X 0002- Parcelle A1249 – Vente maison
- Cu 74 151 25 X 0003- Parcelle A 930 – Vente maison

Informations diverses

✓ Aménagement du territoire : PLUIHM – Actualité

Afin de poursuivre nos décisions concernant la révision du PLUIH, un calendrier est proposé pour travailler sur les OAP, le zonage et le règlement du futur PLUI-HM.

Calendrier Rumilly Terre de Savoie :

- Jusqu’à vendredi 16 mai 2025 : les communes peuvent apporter leurs observations complémentaires sur FELT, faire les dernières modifications (périmètres OAP, zonage, Emplacements réservés, bâtiments patrimoniaux, etc...)
- À partir de lundi 19 mai : le bureau d’étude procédera à des extraits des cartes avec la situation par commune
- Fin mai/début juin 2025 : les cartes, accompagnées de la liste des modifications effectuées, seront envoyées à chaque commune
- Du 2 juin au fin juin 2025 : les communes procèdent à la vérification des données et alertent le service Urbanisme sur les éventuelles erreurs et ajustements mineurs
- Fin juin/début juillet 2025 : stabilisation définitive des données issues des ateliers d’avril 2025

Calendrier Commune de Lornay :

- Jeudi 22 Mai à 19h
- Jeudi 5 Juin à 18h30
- Jeudi 19 Juin à 18h30
- Jeudi 3 Juillet à 18h30

Points à éclaircir :

- Zones d'extension et de réhabilitation : à vérifier lors de nos réunions
- Identification des haies remarquables : Monsieur DUCRET informe qu'il n'y a pas de secteur concerné sur la commune, il semble pertinent de laisser les propriétaires gérer leurs haies.
- Zone A à passer en UB3 (terrains d'aisance Clos de la Platière) : avis favorable du conseil municipal.
- Passage en UB2 à UC pour certaines zones du Centre bourg : avis favorable du conseil municipal.
- Maintien en UE au-dessus du cimetière : avis favorable du conseil municipal
- Logements sociaux : à débattre prochainement

✓ **Zone OAP**

Madame le Maire présente le projet initial proposé par LNC et pour lequel ce promoteur a été choisi par le conseil municipal, puis le projet qui exclue le terrain LAMBIEL qui ne souhaite pas vendre. Enfin, les plans du projet du permis de construire déposés qui ne correspondent plus au projet initial tant au niveau du nombre d'habitation que d'implantation paysagère.

Monsieur LEGRAND a participé au dernier COPIL PLUIH où le bureau d'étude a évoqué la zone OAP actuelle de Lornay en indiquant que les services de la DDT soulignent que la zone n'est pas conforme en terme de superficie avec la Loi Montagne.

Il est proposé de contacter Monsieur PERUZZO, Urbaniste du Cabinet Espaces et Mutations qui travaillent à l'élaboration du PLUIHM. En effet, il devait rencontrer la DDT pour évoquer la zone OAP. Madame le Maire va demander à le rencontrer pour échanger sur ce sujet. Un temps d'échange avec Madame VENEL, instructrice ADS du dossier sera également nécessaire.

✓ **Marchés Publics et concurrences**

Madame LURETTE GODDET a collaboré avec la secrétaire de Mairie sur le marché public des travaux de voirie, le marché public est publié avec une date d'échéance au 12 juin 2025 à 11h00. La commission d'appel d'offres devra se réunir.

Concernant les mises en concurrences, les dossiers seront transmis aux entreprises lundi prochain concernant les travaux de peinture de l'école, réfection de toiture du groupe scolaire et changement des fenêtres de la mairie.

✓ **Arrêté hospitalisation d'office**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a dû prendre un arrêté d'hospitalisation d'office à la demande des services de gendarmerie et du médecin du SAMU, le dimanche 4 mai 2025 pour un individu dont l'état de santé le rendait dangereux pour lui-même et autrui.

✓ **Cérémonies de fin d'année scolaire**

Sortie Séniors CCAS – Mardi 3 Juin 2025 journée

Plusieurs propositions ont été faites aux 52 séniors de la commune :

Sortie Montenvers	12 participants
Sortie Chamonix libre	1 participant
Repas Jardin de Lornay	8 participants (en septembre)
Pas de réponse	31 personnes
Accompagnants :	2

Coût :

Autocar pour 33 personnes :	870 €
Repas réservé pour 20 personnes :	40 €/personne
Musée des Cristaux pour 25 personnes :	5.50 € / personne
Train du Montenvers pour 25 personnes :	570 €

Sachant que si nous achetons les billets pour le Montenvers, s'il y a des inscriptions de dernière minute, nous ne pourrions pas les prendre en compte. Tout comme, nous ne serons pas remboursés en cas de surplus de billets commandés.

Au vu du faible taux de participation aux sorties proposées, celles-ci sont annulées. Il sera proposé une sortie dans un restaurant prochainement.

✚ Fête des parents prévue le samedi 24 mai 2025 à 12h

Environ 200 familles invitées.

14 familles ont répondu soit 7 % qui correspond à 23 adultes et 7 enfants.

Au vu du faible taux de participation, la fête est annulée.

✚ Fête de l'école, cérémonie CM2/GS le samedi 14 juin 2025

Cérémonie prévue à 08h30 à la mairie avec 5 futurs CP et 6 futurs collégiens.

À 10h : spectacle de l'école puis kermesse toute la journée.

✓ **Divers**

✚ Madame FORESTIER indique que l'échafaudage sur le secteur Hameau Hauterait chez Monsieur DUMONT est mal matérialisé notamment la nuit et dangereux. Madame le Maire va demander à la secrétaire de contacter l'entreprise afin qu'elle sécurise le site.

✚ Jardin du Souvenir :

Les élus se sont déplacés au Jardin suite à l'interpellation de notre agent technique.

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'agent de réaliser le nouvel agencement proposé.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 24 Juin 2025 à 19h00.

Fin de séance 21h40.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence